

# GUIDE DE L'APPRENTISSAGE



CAMPUS  
SPORT BRETAGNE  
CFA

## Acteurs de vos projets

[WWW.CAMPUS-SPORT-BRETAGNE.FR](http://WWW.CAMPUS-SPORT-BRETAGNE.FR)

### CONTACT :

**Campus Sport Bretagne**

24 rue de Marettes

BP 90243 35802 Dinard Cedex

**Pour la Formation et l'Apprentissage**

06 - 08 - 24 - 28 - 08 ou 06 - 712 - 713 - 94

[contact@campus-sport-bretagne.fr](mailto:contact@campus-sport-bretagne.fr)

**Pour la Taxe d'Apprentissage et le Mécénat**

06-712-713-94

[frederic.bosse@campus-sport-bretagne.fr](mailto:frederic.bosse@campus-sport-bretagne.fr)



CENTRE LABELLISÉ BRONZE  
RESEAU GRAND INSEP



**Dinard-Bretagne**

# Qui sommes nous ?

Un centre au coeur de Dinard et sur toute la Bretagne

Le Campus Sport Bretagne est un Groupement d'Intérêt Public présidé par la Région Bretagne. Son centre est situé à Dinard. Il a pour mission de promouvoir le sport par l'accueil du mouvement sportif et populaire, l'accompagnement à la performance, la recherche et le sport santé, et la formation aux métiers du sport et de l'animation, **sur toute la Bretagne.**

## Nous formons **724** Stagiaires cette année

Nous sommes un centre de formation professionnelle et d'alternance et un CFA du Sport. Nous formons des jeunes à partir de 16 ans et des adultes aux différents métiers du sport et de l'animation sur l'ensemble du territoire Breton. Nous proposons des formations du niveau CQP au niveau Bac+2. Nous mettons en place depuis 2015, des formations **Sport Santé**.


BRETAGNE 



## Nous accompagnons **95** sportifs

Nous accompagnons 95 jeunes sportifs dans nos Pôles Espoirs à Dinard, à Brest et bientôt sur Cesson-Sévigné. Ils seront pour certains d'entre eux les joueurs de nos équipes Nationales. Nous avons mis en place en 2020, **le POP**, Pôle d'Optimisation de la Performance. Il nous permet de proposer un accompagnement complet pour les sportifs présents sur nos pôles, les stages et les sportifs isolés.

## Nous Accueillons **20400** Nuitées

Nous accueillons sur le site de Dinard, les Clubs, les Comités, les Ligues, les Fédérations et les groupes sous formes de stages collectifs sportifs ou culturels. Nous avons 150 Lits dont 28 pour les Personnes à mobilité réduite. Ce qui nous permet d'accueillir de nombreux stages et équipes HANDISPORT. 

Et nous vous proposons de vous accompagner dans **vos projets d'apprentissage** dédié aux Clubs, Collectivités, Entreprises, dans le secteur sportif et de l'animation.

En nous appuyant sur nos spécialistes du conseil en formation et apprentissage. Ils vous conseilleront sur les démarches et vos droits.



**Découvrez**

# Acteurs de vos Projets...



# Nos Conseils, EMPLOYEURS

Vous êtes une Mairie, un club associatif ou une entreprise, dans le secteur sportif et de l'animation. Vous souhaitez vous développer ou vous cherchez un éducateur pour compléter un effectif. Vous n'avez pas forcément beaucoup d'informations, de moyens humains et financiers pour comprendre l'apprentissage, organiser et financer un emploi. Nous sommes là pour vous **conseiller**.

**Aide à l'embauche** Aide Unique à l'employeur répartie mensuellement

**8000€\***

*\*Uniquement pour les associations et entreprises.*

L'Etat a mis en place de nouvelles mesures visant à soutenir l'apprentissage. L'aide unique sera de 5000€ pour les mineurs et de 8000€ pour les majeurs pour un contrat de 12 mois. Cette aide est mensualisée et versée automatiquement. Valable pour les contrats signés à partir du 1er juillet 2020.

**Prise en charge de la formation** Le coût de la formation en apprentissage est pris en charge à hauteur de **100%** pour les entreprises privées et les associations. Les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'une prise en charge de **50% sur le coût de la formation** avec le CNFPT.

**Exonération de charges patronales** Le Salaire de l'apprenti est exonéré de charges patronales, et est calculé en fonction de l'âge de l'apprenti.

**Coût réel**  
pour l'employeur  
avec l'aide unique

Rémunérations brutes sans l'aide :

18-20 ans : **661,95€**

21-25 ans : **815,89€**

26 et + : **1539,42€**

**0€/mois**

**149.22€/mois**

**872.75€/mois**

**Le contrat peut être plus long que la durée de la formation** Le contrat peut commencer 3 mois avant le début de la formation et se terminer jusqu'à 2 mois au maximum après la fin de la formation.

**Possibilité de mutualiser l'apprentissage** Le contrat est lié à un seul employeur. Toutefois, il est possible de mutualiser sous conditions, l'emploi du temps de l'apprenti. Cette possibilité permet aux communes, aux structures privées et aux associations de trouver la meilleure formule d'organisation à mettre en place, en fonction de leurs besoins et de leurs budgets. Cela permet aussi à l'apprenti de développer ses apprentissages. On appelle cela **la mise à disposition**.



**Contactez-nous**  
**02-99-16-34-16**


06-08-24-28-08 ou 06-712-713-94  
contact@campus-sport-bretagne.fr

**Nous CONSEILLONS**  
**Nous ACCOMPAGNONS**  
**Nous FORMONS**

**Pourquoi choisir**  
**un apprenti du**  
**Campus Sport**  
**Bretagne?**

# Nos Services, EMPLOYEURS

Vous êtes une Mairie, un club associatif ou une entreprise dans le secteur sportif et de l'animation. Vous souhaitez vous développer ou vous cherchez un éducateur pour compléter un effectif. Vous n'avez pas forcément beaucoup de moyens humains et financiers pour organiser ou financer un emploi. Nous sommes là pour vous **accompagner**.



**Nous CONSEILLONS**  
**Nous ACCOMPAGNONS**  
**Nous FORMONS**



**Pourquoi choisir  
un apprenti du  
Campus Sport  
Bretagne?**



**Conseil** Nous avons mis en place une démarche conseil afin de pouvoir vous orienter le plus précisément possible dans votre projet.

**Accompagnement  
Cléen Main** Le Campus Sport Bretagne bénéficie de spécialistes, afin de vous accompagner dans les différentes démarches et de chercher avec vous les meilleures solutions en s'adaptant à vos besoins.

**Recherche** Nous recherchons avec vous l'ensemble des possibilités de financement, de recherche d'apprentis, de mutualisation.

**Accompagnement  
Administratif** L'administration prend du temps et de l'énergie. Avec le Campus Sport Bretagne, nous vous accompagnons dans les différentes procédures si besoin afin que pour vous, **l'Apprentissage soit facile**.

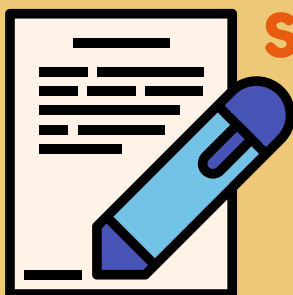
**Nos formations  
s'adaptent à vos  
besoins** Découvrez l'ensemble de nos formations dans notre catalogue sur [www.campus-sport-bretagne.fr](http://www.campus-sport-bretagne.fr) dans la rubrique formation. Certaines sont orientées sport avec des profils plus spécifiques ou généralistes, d'autres correspondent aux métiers de l'animation socioculturelle.



**Appelez nous**  
**02 - 99 - 16 - 34 - 16**

06 - 08 - 24 - 28 - 08 ou 06 - 712 - 713 - 94  
[contact@campus-sport-bretagne.fr](mailto:contact@campus-sport-bretagne.fr)

Appelez nous  
06-08-24-28-08



## SIGNATURE DU CERFA

L'entreprise et le jeune remplissent ensemble les champs les concernant, ensuite le CFA remplit sa partie  
A partir du 1er Juillet 2020

## ENVOI A L'OPCO (AFDAS OU UNIFORMATION)

Lorsque le CFA a renvoyé le CERFA à l'employeur, celui-ci doit transmettre à son OPCO le CERFA dûment rempli dans l'idéal avant le début du contrat



START



## DEBUT DU CONTRAT

Il peut démarrer jusqu'à 3 mois avant ou après le début de la formation et se terminer jusqu'à 2 mois après la fin de la formation

BRETAGNE <sup>BE</sup>

## DECLARATION SOCIAL

### NOMINATIVE (DSN)

Qui permet d'enclencher l'aide (à faire avant le 15 de chaque mois)

DECLARATION  
DSN  
SOCIALE  
NOMINATIVE



CAMPUS  
SPORT BRETAGNE  
CFA

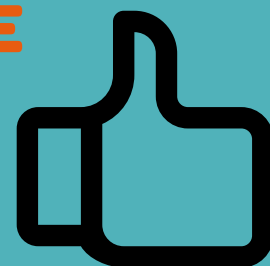
## VERSEMENT DE L'AIDE PAR L'ASP

Par anticipation au salaire versé



## VERSEMENT SALAIRE DE L'APPRENTI

Salaire selon la tranche d'âge



[contact@campus-sport-bretagne.fr](mailto:contact@campus-sport-bretagne.fr)

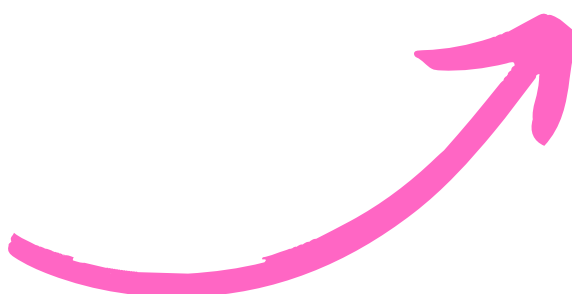
Appelez nous  
06-08-24-28-08

**Votre structure emploie - de 50  
salariés ?**

**L'OPCO VOUS**

**VERSE 1380€**

**Soit 230€/mois les 6 premiers mois sous  
présentation de factures au 7ème mois**



**AIDE AU MAITRE  
D'APPRENTISSAGE**

[contact@campus-sport-bretagne.fr](mailto:contact@campus-sport-bretagne.fr)

# Une solution

## La mise à disposition

Vous êtes un employeur public ou privé et vous souhaitez embaucher un apprenti.

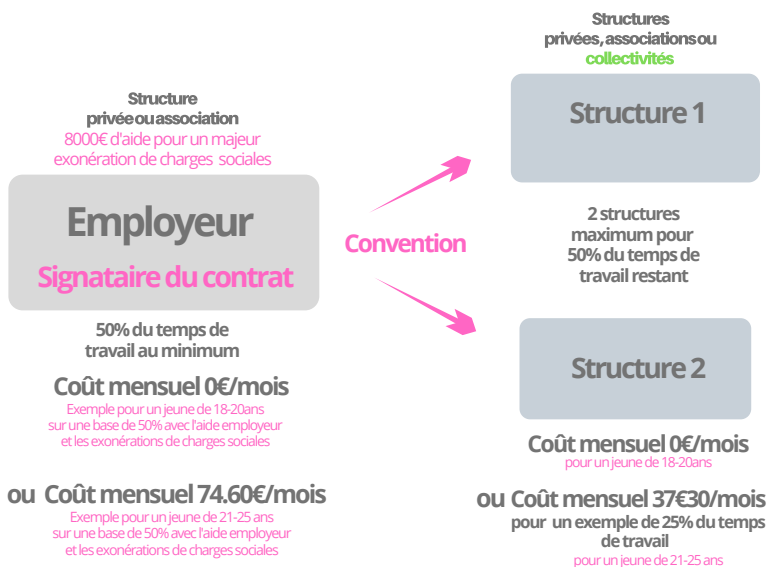
**Choisissez la mise à disposition.**

Vous pouvez en effet mutualiser le temps de travail d'un apprenti sur plusieurs structures et ainsi partager les coûts et développer des projets.

Pour les Mairies,  
les clubs,  
les structures privées

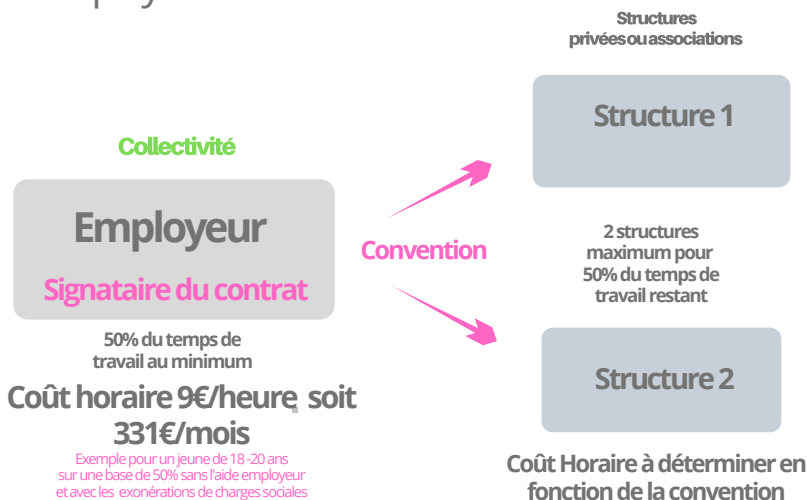
### 2 exemples de mise à disposition

L'employeur est une structure associative ou privée



Dans cet exemple une structure privée ou associative est employeur. La formation est prise en charge à 100% par l'OPCO. L'employeur prend à sa charge au minimum 50% du temps de travail de l'apprenti. Deux autres structures au maximum peuvent s'associer à ce projet sous forme d'une mise à disposition. Une convention est signée qui prévoit une participation financière de chacune des structures (associations, privées, collectivités).

L'employeur est une collectivité



Dans cet exemple une structure publique est employeur. La formation est prise en charge à 50% par le CNFPT (reste 50% à la charge de l'employeur). L'employeur prend à sa charge au minimum 50% du temps de travail de l'apprenti. Deux autres structures au maximum peuvent s'associer à ce projet sous forme d'une mise à disposition. Une convention est signée qui prévoit une participation financière de chacune des structures (associations, privées, collectivités).

**Appelez nous**  
**02-99-16-34-16**

# le CAMPUS SPORT BRETAGNE

Des installations  
dédiées  
Une situation  
privilegiée

Des Valeurs  
Une équipe  
inspirante



CAMPUS  
SPORT BRETAGNE  
CFA

## contact

Campus Sport Bretagne  
24 rue de Marettes  
BP 90243 35802 Dinard Cedex  
**Pour la Formation et l'Apprentissage**  
02-99-16-34-16  
contact@campus-sport-bretagne.fr  
**Pour la Taxe d'Apprentissage et le Mécénat**  
06-712-713-94  
frederic.bosse@campus-sport-bretagne.fr

## Acteurs de vos Projets...



CAMPUS  
SPORT BRETAGNE